



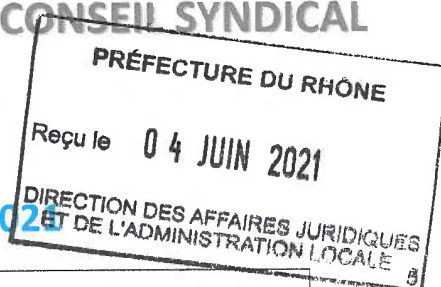
RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHARENTON
CHASSALAY
COLONGE
COURMAYEUR
L'ÉCLUSE

LE GRAND
MONT
D'OR
ST DIDIER
ST GERMAIN
ST JEAN

GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL



SEANCE DU 25/05/2021

- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus titulaires présents : 25**
- **Nombre de votants : 32**

Date de la convocation 05/05/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
03/06/2021

Affichage du compte-rendu :
le 31/05/2021

Présents : Pascale BAY - Marc BIGOT (arrivé à 21h11) - Cyrille BOUVAT - Jérémy CAMUS - Blandine COLLIN - Elisabeth DE FREITAS - Franck DECRENISSE (arrivé à 20h50) - Béatrice DELORME - Armand-Louis DE MONTRICHARD (arrivé à 20h48) - Cyrille FIARD - Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Thierry GOYET - Séverine HEMAIN - Valérie KATZMAN - Catherine LAFORET - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Eric MADIGO - Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS - Jacques MONGOIN - Sébastien PAGNARD - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Max VINCENT - Jacques MONGOIN - Selma JACOB

Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté par un suppléant ayant une voix délibérative :

Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure MATHIAS) - Pascal DAVID (remplacé par son suppléant Jacques MONGOIN) - Pierre GOUVERNEYRE (remplacé par sa suppléante Selma JACOB) - Jean-Marie HOMBERT (pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth De Freitas) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)

Absent(s) : Pierre ATHANAZE

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **mardi 25 mai 2021, à 20h30**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 05/05/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-27

ACQUISITION DE LA FERME DES SEIGNES SUR LA COMMUNE DE ST DIDIER AU MONT D'OR

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

La politique foncière et agricole volontariste menée depuis de nombreuses années par le SMPMO porte ses fruits et a été précisée dans l'axe 2 afin de poursuivre la structuration du territoire et garantir les vocations et les usages des biens agricoles et naturels.

La constitution d'un portefeuille foncier est indispensable pour mener à bien cette politique foncière volontariste rendue possible grâce aux partenariats avec le monde agricole, les communes, la Métropole de Lyon et la convention étroite avec la Safer.

Des résultats concrets qui ont permis l'installation d'une quinzaine d'exploitants agricoles, et conforter des exploitations en place via des baux ruraux :

Acquisition foncière de 80 ha de terres agricoles et naturelles et 9 bâtiments (production et habitation).

La transmission des exploitations est un objectif fort du SMPMO, qui comme c'est le cas pour le dossier de la ferme des Seignes sur Saint Didier au Mont d'Or est un travail de longue haleine.

En effet, la commune et le SMPMO œuvrent depuis 2004 pour garantir un devenir agricole à ce bien et ce vallon des Seignes.

Les premières études ont montré l'intérêt agricole et naturel de ce vallon et l'emplacement stratégique de cette ferme. C'est pourquoi la commune et le SMPMO ont défini ce secteur comme étant prioritaire à l'échelle du territoire.

Un changement de zonage a été réalisé afin de rétro zoner les parcelles du vallon des Seignes en zone A et une maîtrise foncière par les collectivités a été envisagée pour permettre l'accompagnement de l'installation d'un ou plusieurs porteurs de projets agricoles cohérents à l'échelle locale, intercommunale et métropolitaine.

Une demande d'extension du périmètre PENAP sur cette zone est envisagée.

Pour poursuivre la politique foncière agricole volontariste, la commune et le SMPMO se portent ensemble candidats à l'acquisition de la totalité de ce bien agricole.

Une convention permettra de fixer les modalités d'acquisition et la répartition financière.

Le bien situé au Lieu-dit les Seignes 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Chemin Frederic Roman

Se compose des parcelles suivantes :

GIVERDY	AH 0201	PRES
GIVERDY	AH 0230	PRES
LE BOIS	AX 0001	VERGERS
LE BOIS	AX 0005	PRES
LE BOIS	AX 0007	JARDINS
ST ANDRE	AY 0088	PRES
DU DAVID	AY 0091	PRES
DU DAVID	AY 0092	PRES
ST ANDRE	AY 0100	PRES
LES SEIGNES	AY 0171	PRES

LES SEIGNES

AY 0172

PRES

Estimation des montants financiers :

Nature intervention	Montants
Prix de vente	480 000 €
Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur (barème langloys)	6 800 €
Frais Safer TTC (48 000 € HT & 9 600 € TVA)	57 600 €
Frais d'agence (gestion de la succession) TTC (14 400€ HT & 2 880 € TVA)	17 280 €
Estimatif du coût global de l'acquisition	561 680€

Les domaines ont estimé le bien à 480 000 euros.

Conformément à l'article 3.3 de la convention SAFER-SMPMO, lorsqu'il y a une concurrence sur une opération réalisée par voie amiable, le taux des honoraires d'intervention de la SAFER s'élève à 10%.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer les documents liés à cette acquisition.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 26/05/2021*

Béatrice DELORME, Présidente



